

SE PREPARER A L'EPREUVE ORALE D'HISTOIRE DES ARTS

DEFINITION DE L'EPREUVE

L'épreuve d'Histoire des arts est obligatoire depuis la session 2012 du Diplôme National du Brevet (DNB). Il s'agit d'un oral évalué sur 40 et qui est donc affecté d'un coefficient 2, comme les épreuves terminales de français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique.

L'épreuve vise à évaluer :

- les connaissances et compétences concernant l'histoire des arts et l'analyse d'une œuvre ;
- la capacité à s'exprimer oralement de façon correcte, construite, cohérente et argumentée.

MODALITES DE L'EPREUVE

1) Une épreuve orale

L'oral est précédé d'un temps de préparation de ... minutes qui permet au candidat d'élaborer son exposé en prenant des notes qui seront son fil conducteur.

L'oral lui-même dure quinze minutes et se décompose en deux temps :

- pendant les 5 premières minutes, le candidat présente une œuvre étudiée au cours de l'année que le jury choisit dans la liste officielle.
- pendant les 5 ou 10 minutes suivantes, le candidat est interrogé par le jury qui lui pose des questions complémentaires sur l'œuvre présentée et l'invite à élargir sa réflexion, à établir des liens avec d'autres œuvres ou à analyser une autre œuvre.

Dans ces deux parties, le candidat peut s'appuyer sur une pratique artistique personnelle qui doit être liée à l'œuvre choisie et qui ne peut pas remplacer l'analyse de l'œuvre elle-même.

2) La préparation de l'épreuve au cours de l'année

Pendant l'année, des œuvres d'art appartenant aux différents domaines artistiques (arts du visuel, du son, de l'espace, du langage, du spectacle vivant, du quotidien) sont étudiées dans les diverses disciplines, et plus particulièrement en arts plastiques, éducation musicale, histoire, français et langues, selon des modalités qui peuvent varier : analyse détaillée, pistes d'étude, prolongements...

Une liste de ces œuvres est ensuite établie par classe et mise sur le site du collège. C'est dans cette "liste officielle" que le candidat choisit 5 œuvres qu'il présentera au jury.

Un oral blanc d'histoire des arts est organisé afin de permettre au candidat de se préparer au mieux à l'épreuve, dans les conditions réelles de passation.

LE JURY

Il est composé de deux enseignants :

- un enseignant d'arts plastiques, d'éducation musicale, de français ou d'histoire-géographie,
- un enseignant d'une autre discipline.

L'EVALUATION

Elle prend en compte différents éléments (cf. la grille d'évaluation en annexe) :

- la capacité à s'exprimer oralement de façon correcte, compréhensible, vivante, la capacité à présenter un exposé construit et cohérent,
- la capacité à répondre de façon argumentée en justifiant son point de vue,
- la capacité à analyser une œuvre en la resituant dans son contexte et en utilisant le vocabulaire approprié.

CONSEILS METHODOLOGIQUES - LE PLAN DE L'EXPOSE

L'exposé, qui dure 5 minutes, doit obligatoirement être construit et cohérent. Le candidat s'appuie sur les notes qu'il a prises pendant la préparation, auquel il se reporte, mais il faut impérativement éviter de lire un texte. L'exposé est structuré en différentes parties (cf. les fiches élaborées dans l'année).

Tout au long de l'exposé, n'oubliez pas d'être poli(e), gardez le sourire (même si vous stresserez!!!)

- 1. L'introduction** : Elle doit présenter l'œuvre en la situant dans son contexte.
 - Titre de l'œuvre. Identité de l'artiste. Format. Support. Technique
 - Date de l'œuvre. Courant ou école artistique ou littéraire. Contexte historique. Thématique /plan (« dans une 1ère partie, je m'attacherai à situer..., dans une 2ème partie, j'analyserai l'œuvre et je tenterai d'en dégager la signification et dans un dernier je proposerai des commentaires personnels... »)
- 2. Le développement** : Il est composé de deux grandes parties :
 - **La description de l'œuvre** : Cette description doit être **organisée**, en allant du général au particulier et en suivant un **ordre cohérent**. La description doit être précise : elle s'appuie sur un **vocabulaire technique**.
 - **L'interprétation de l'œuvre** : Il s'agit de donner du sens, **d'expliquer ce que l'artiste veut exprimer**, et comment il le fait : s'appuyer sur la description qui en a été faite, souligner la signification de l'œuvre, sa dimension symbolique, expliquer son "message", mettre en relief son originalité et sa force.
- 3. La conclusion** : Elle récapitule les principaux éléments : technique, originalité, force, portée de l'œuvre. Elle met l'accent sur les sentiments que l'œuvre inspire et comporte un point de vue personnel sur l'œuvre. Elle peut ouvrir sur d'autres œuvres étudiées.

L'ENTRETIEN

Il ne vise en aucun cas à "torturer" le candidat !

On n'attend pas des connaissances encyclopédiques mais une capacité à répondre de façon pertinente aux questions posées qui ne sont pas des "pièges". Cet entretien vise au contraire à aider le candidat à approfondir sa réflexion, à corriger d'éventuelles erreurs faites dans la première partie, à élargir le propos, éventuellement en s'appuyant sur une production personnelle.

Le candidat doit veiller à justifier son point de vue, à argumenter.